

**21<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(19-30 janvier 2015)**

**Kenya**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 22 janvier 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer Monsieur le Procureur général du Kenya ainsi que la délégation kenyane.

La France salue les réformes constitutionnelles et législatives engagées par le Kenya depuis le dernier EPU pour renforcer le respect des droits de l'Homme [pour mémoire notamment : nouvelle Constitution, réforme du secteur de la sécurité, création de la Commission Nationale pour les droits de l'Homme].

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Kenya:

- Abolir la peine de mort ;
- Garantir le plein respect des droits de l'Homme par les forces de l'ordre et assurer que les violations font l'objet de poursuites judiciaires ;

- Renforcer les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes et élaborer des indicateurs pertinents pour évaluer les progrès ;
- Poursuivre les efforts pour assurer le respect effectif du droit de propriété, en facilitant l'enregistrement des titres de propriété ;
- Lutter contre l'impunité pour les auteurs des violations commises lors des violences post-électorales de 2007, et assurer le suivi des recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation (TJRC) ;
- Garantir aux ONG et aux défenseurs des droits de l'Homme le libre exercice de leurs activités ;
- Abroger les dispositions légales qui prévoient la pénalisation des personnes LGBT, en respect du principe de non-discrimination.

Je vous remercie./.